MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 15 février 2023

PREAVIS N° 3/2023

Demande de crédit pour l'aménagement d'un bloc d'escalade à l'Espace nordique des Alpes vaudoises aux Mosses

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis la Municipalité sollicite un crédit pour l'aménagement d'un bloc d'escalade à l'Espace nordique des Alpes vaudoises aux Mosses.

2. Situation

La Municipalité a élaboré un canevas regroupant un certain nombre de projets pour un développement 4 saisons de la station des Mosses. Quelque 15 projets y sont listés, dont certains concernent l'amélioration des structures existantes comme celui qui occupe ce préavis.

Ce projet apportera une diversification des activités pour les habitants, les hôtes et les visiteurs de passage et répondra à une forte demande des colonies de vacances, clubs et associations. Il complètera l'offre badminton disponible à l'Espace nordique depuis plusieurs années déjà.

L'autorité pense appliquer un tarif à l'heure, réduit pour les indigènes et les détenteurs de la carte de séjour.

3. Projet

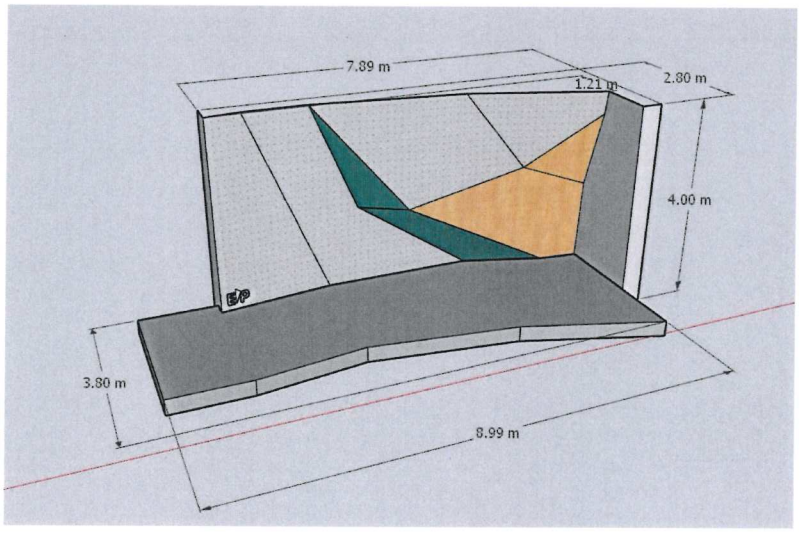
L'entreprise Structures artificielles d'escalade Sàrl propose d'aménager le bloc sur le mur Est de la grande salle.

Descriptif

- Bloc d'escalade / Système constructif
- Mosaïque en bois 3D écocertifié de 37 m^2 (ossature et panneaux)
- Surface de grimpe en contreplaqué, épaisseur 18 mm avec un revêtement adhérent et anti-trace, 36 inserts au m^2
- Ossature secondaire : 65 unités
- Traverses horizontales : 168 kg
- Surface de réception : 30 m^2 pour 30 cm d'épaisseur



Image d'illustration



Le tapis de réception amovible, composé de plusieurs éléments, peut se relever contre le bloc lorsqu'il n'est pas utilisé.

La hauteur prévue permet d'utiliser la structure sans système d'assurage.

Un contrôle annuel de l'installation par l'entreprise est inclus dans le coût des travaux sans frais supplémentaire.

En plus de l'aménagement du bloc, l'écran et le beamer devront être déplacés. Ces frais seront absorbés par le budget communal.

4. Coût

Bloc d'escalade	CHF	12'010.00
Etude et suivi d'affaire	CHF	1'582.00
Transport par camion	CHF	4'073.00
Montage, y compris créations des voies d'escalade	CHF	7'200.00
Prise d'escalade : 310 prises 30 macros	CHF	7'946.00
Surface de réception (tapis)	CHF	7'385.00
Sous-total	CHF	40'196.00
TVA	CHF	3'095.10
Total arrondi TTC	**CHF**	**43'300.00**

5. Subvention

Le Fonds du sport vaudois a décidé de subventionner ce projet à hauteur de CHF 10'820.00. Cette subvention sera versée à réception de la facture finale.

Une plaque mentionnant le soutien du Fonds du sport vaudois devra être fixée à proximité du bloc d'escalade.

6. Financement

Le bloc d'escalade sera financé par le Fonds « Tourisme », compte 9282.17, sous déduction de l'aide du Fonds du sport vaudois.

Les travaux liés au déplacement de l'écran et du beamer seront, quant à eux, pris en charge par le budget communal.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu	le préavis municipal n° 3/2023 du 15 février 2023 ;
ouï	le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire ;
considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 43'300.00, sous déduction de la subvention du Fonds du sport vaudois ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique — La Secrétaire

Gretel Ginier — Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 février 2023

Déléguée municipale : Mme Gretel Ginier, Syndique